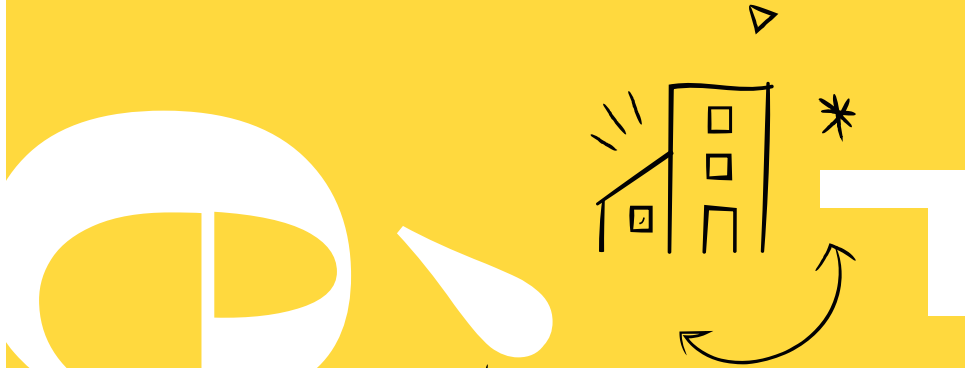




Dynamique(s) réseau(x) tiers-lieux culturels **en Hauts-de-France**

PANORAMA RÉALISÉ PAR LA COMPAGNIE DES TIERS-LIEUX
AVEC LE SOUTIEN DE LA DRAC HAUTS-DE-FRANCE





En France, la **culture fait partie de l’ADN des tiers-lieux**. Dès les années 80, les friches culturelles ont posé une grande partie des problématiques qui agitent le mouvement aujourd’hui : le **rapport au foncier, aux publics, à la création artistique, au travail, au territoire**.

Bien sûr, les tiers-lieux prolongent et enrichissent ces questionnements en y intégrant de nouveaux thèmes : **l’essor des pratiques de coopération issues du numérique et des communs, les outils de l’économie sociale et solidaire, la résistance citoyenne face aux populismes**.

Ils se déploient en ville mais aussi (et surtout) à la campagne.

Espaces d’expérimentation, les tiers-lieux réinterrogent des notions clés : la **gouvernance, les modèles économiques, les droits culturels**. Les tiers-lieux avancent par l’essai : ils **testent, se trompent, réussissent, recommencent**. Ils peuvent sembler difficiles à catégoriser, échappent souvent aux radars des institutions.

Impulsé par la **DRAC Hauts-de-France** et coordonné par la **Compagnie des Tiers-Lieux**, ce panorama réalisé en 2025 est le fruit d’un **travail collectif qui a mobilisé plus 40 tiers-lieux** pour répondre aux questionnements identifiés conjointement :

- Comment « **définir** » les **tiers-lieux culturels** : qui sont-ils ? quelles sont les logiques et les problématiques qui les traversent ?
- Quelle est la **cartographie régionale des tiers-lieux culturels** en Hauts-de-France et dans quelles **dynamiques de coopération** s’inscrivent-ils ?

Cette étude exploratoire et participative **rend compte des spécificités des tiers-lieux culturels des Hauts-de-France, identifie les défis auxquels ils sont confrontés au quotidien, et met en lumière les questions qu’ils posent aux politiques publiques**.

Nous vous souhaitons une belle découverte !

sommaire

Avant-propos

- Page 7** Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?
- Page 8** La Compagnie des tiers-lieux
- Page 9** Le réseau en quelques chiffres

Portrait des tiers-lieux culturels en Hauts-de-France

- Page 11** Intentions & méthodologie
- Page 12** Ils ont participé au panorama
- Page 13** Le grand tour des tiers-lieux culturels
- Page 14** Identifier les tiers-lieux culturels en région
- Page 15** Des modèles économiques hybrides et inventifs
- Page 16-17** Les points saillants des tiers-lieux culturels : ce qu'ils sont, ce qu'ils apportent

Les tiers-lieux culturels dans leur écosystème

- Page 19** Des coopérations aux formes multiples
- Pages 20** Tiers-lieux culturels et collectivités territoriales
- Pages 21** Tiers-lieux et équipements culturels : vers plus de complémentarité
- Pages 22** Tiers-lieux et autres écosystèmes : ESS, éducation populaire, social, numérique
- Pages 23** Une coopération qui dépasse les frontières : le regard transfrontalier belge

Points de vue croisés

- Page 25** Les tiers-lieux culturels vus par la Compagnie des Tiers-Lieux
- Page 26** Les tiers-lieux culturels vus par les équipements culturels
- Page 27** Les tiers-lieux culturels vus par les collectivités territoriales

Ce que les tiers-lieux culturels posent comme questions

- Pages 29** L'identité tiers-lieux au coeur des échanges
- Pages 30-31** Podcasts : Lieux de culture, culture des lieux
- Pages 32-33** Quatre problématiques culturelles au cœur du panorama
- Pages 34-36** Les préconisations des tiers-lieux culturels
- Page 37** La problématique foncière, inhérente aux tiers-lieux
- Page 38** Tiers-lieux et patrimoine

En synthèse

- Page 39** En synthèse

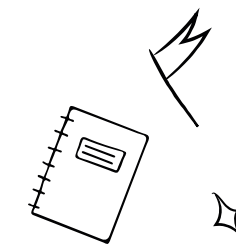
Ressources

- Page 40** Ressources



AVANT-PROPOS

Mais d'abord... Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?



Le terme « tiers-lieu », originaire des États-Unis, provient de l'anglais *third place*. Le tiers-lieu est défini au départ par le sociologue Ray Oldenburg à la fin des années 1980, de manière simplifiée, comme un lieu où les personnes se plaisent à sortir et se regrouper de manière informelle, situé hors du domicile (*first-place*) et de l'entreprise (*second-place*).

À partir de cette première définition, différentes caractérisations ou typologies de tiers-lieux ont été formulées par les acteurs eux-mêmes ou par des chercheurs, révélant le caractère protéiforme du phénomène. Une grande diversité de dénominations a émergé, en fonction des spécificités et des activités des lieux : fablabs, makerspace, hackerspace, cafés associatifs, friches culturelles, lieux intermédiaires et indépendants, living labs, espaces de coworking, jardins partagés, recycleries, etc.

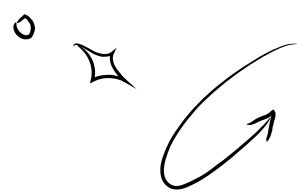
Plutôt qu'une définition unique, exhaustive et figée, il est préférable de s'intéresser aux invariants que l'on retrouve dans les tiers-lieux : mutualisation, innovation ouverte, coopération, ouverture inconditionnelle, libre contribution et expérimentation notamment. La fonction principale des tiers-lieux est de stimuler les interactions sociales, de développer rencontres, conversations, échanges et collaborations.

5 éléments caractéristiques fondamentaux des tiers-lieux :

- **Entrepreneuriat de territoire** par l'engagement d'une communauté pour agir sur le territoire ;
- **Hybridation d'activités** mêlant activités économiques et activités d'utilité sociale ;
- **Expérimentation** favorisant l'émergence de projets « hors-cadres » ;
- **Coopération & libre contribution** impliquant les usagers et parties prenantes dans la programmation et la gouvernance ;
- **Ouverture inconditionnelle** facilitant les rencontres informelles et privilégiant la convivialité.

Si l'on peut étudier le mouvement des tiers-lieux au travers de cette grille d'analyse, il n'en demeure pas moins caractérisé par une très grande diversité. En effet, chaque projet de tiers-lieu est unique, car il reflète les réalités d'un territoire, s'appuie sur les besoins de ses habitants et porte les valeurs de la communauté qui le fait vivre. Cette diversité est ce qui fait la richesse collective de l'écosystème et la force de chaque projet.

Cette définition est extraite du Guide « Faire Tiers-Lieux dans un édifice patrimonial », édité par l'École de Chaillot & France Tiers Lieux pour le compte d'Atout France, juillet 2025



Et la Compagnie des Tiers-Lieux ?

Dès sa création en novembre 2018, l'association s'est donnée pour mission de fédérer les tiers-lieux régionaux autour de valeurs communes : mutualisation des ressources, gouvernance collaborative, ouverture et répliquabilité des modèles économiques.

Le projet de la Compagnie s'inscrit dans une démarche de coopération territoriale et d'innovation sociale, qui vise à :

- Développer un réseau décentralisé de tiers-lieux organisés en cercles territoriaux et thématiques autonomes
- Faire de la coopération un mode de fonctionnement partagé au sein de l'écosystème des tiers-lieux
- Accompagner les tiers-lieux dans leur développement économique, social, et environnemental
- Former les tiers-lieux, les élus et les agents des collectivités à l'écosystème tiers-lieux.

La Compagnie des Tiers-Lieux est une plateforme de coopération au service des tiers-lieux des Hauts-de-France.

En tant que réseau généraliste, la Compagnie ne fédère pas uniquement des tiers-lieux culturels. Le réseau rassemble également des fablabs, des tiers-lieux nourriciers, des cafés solidaires, des espaces de coworkings...

Au milieu de cet écosystème, la culture occupe une place singulière : dans la mesure où plus de la moitié des tiers-lieux ont une activité culturelle*, où commence et où s'arrête le périmètre des tiers-lieux culturels ? Le parti pris de cette étude a été de se concentrer sur les tiers-lieux plaçant l'art et la culture au cœur de leur projet et de leurs activités.

* Source : Recensement national des tiers-lieux 2026

Les tiers-lieux culturels régionaux en chiffres

305

tiers-lieux en région

70% des tiers-lieux « dits généralistes » proposent des activités culturelles

56% du budget d'activités des tiers-lieux proviennent des subventions publiques

122

tiers-lieux se définissent comme des tiers-lieux culturels

soit **40%** des tiers-lieux en région

46% dans le Nord

25% dans le Pas de Calais

16% dans l'Oise

10% dans l'Aisne

3% dans la Somme

Répartition géographique des tiers-lieux culturels

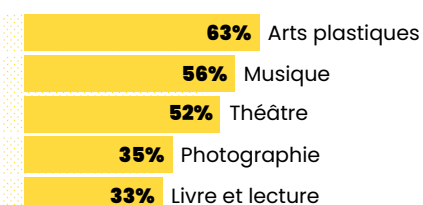
42% en milieu urbain dont

9% en quartier politique de la ville

30% dans des villes moyennes

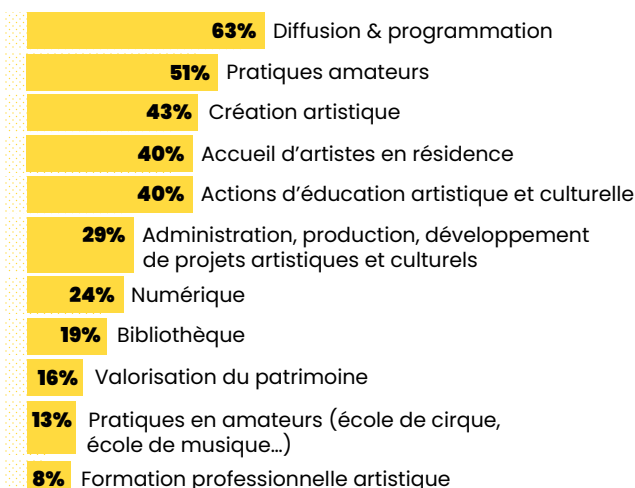
28% en milieu rural

Pourcentage des tiers-lieux culturels accueillant les domaines artistiques suivants :



*Source : Recensement national des tiers-lieux 2026

Pourcentage des tiers-lieux culturels accueillant les activités artistiques suivantes



PORTRAIT DES TIERS-LIEUX CULTURELS EN HAUTS- DE-FRANCE

Qui sont-ils, où sont-ils, comment fonctionnent-ils ?

Avant de questionner leur place dans l'écosystème culturel régional, il faut d'abord savoir que les tiers-lieux culturels des Hauts-de-France forment un paysage foisonnant et difficile à saisir d'un seul regard : des friches industrielles reconverties aux cafés associatifs ruraux, des compagnies artistiques devenues lieux-ressources aux médiathèques réinventées. Ce panorama a permis de les laisser se définir eux-mêmes, à travers des rencontres, des entretiens, des échanges collectifs menés sur l'ensemble du territoire entre 2024 et 2025. Ce travail donne à voir **la singularité de ces espaces, mais aussi les valeurs communes qui les rassemblent.**

Intentions & méthodologie

Sollicitée par la DRAC Hauts-de-France à travers le programme « dynamique(s) de réseau(x) pour l'action culturelle », la Compagnie des Tiers-Lieux a conduit **une étude exploratoire sur les tiers-lieux culturels en région.** Cette étude s'est déroulée de janvier 2024 à juin 2025. Elle donne lieu à ce panorama.

Les objectifs de l'étude étaient les suivants :

- **définir et donner à voir la diversité des tiers-lieux culturels** sur le territoire des Hauts-de-France : qui sont-ils ? quelles sont les logiques qui les animent en terme de fonctionnement, d'accessibilité et de programmation ?
- **questionner les enjeux et les problématiques** qui traversent les tiers-lieux culturels en région
- **élaborer un panorama régional** des tiers-lieux culturels : combien sont-ils ? où sont-ils ? quelles sont les dynamiques de coopération et de structuration observées en région ?

Plus largement, cette étude visait également à :

- **outiller et mettre en réseau les tiers-lieux culturels et les acteurs culturels accompagnés** par la DRAC au travers des dispositifs des ateliers de fabrique artistiques (AFA) et du fonds d'innovation territoriale (FIT) ;
- **identifier des axes de travail** préalables au déploiement d'un programme d'actions et d'expérimentations en 2026, visant à favoriser la montée en compétences et la professionnalisation de ces espaces culturels « hybrides ».

Cette étude ne vise pas à figer les tiers-lieux culturels dans une définition unique. Au contraire, elle entend mettre en lumière la diversité et la singularité de ces espaces hybrides, ouverts à l'expérimentation et en perpétuel mouvement.

Pour mener cette étude, la Compagnie des tiers-lieux s'est appuyée sur **la contribution de 45 tiers-lieux, structures et réseaux culturels** à travers :

- deux rencontres régionales, en avril 2024 à Lille et en avril 2025 à Amiens ;
- le *grand tour des tiers-lieux*, conçu comme une série de rencontres de tiers-lieux sur le territoire, avec des entretiens individuels menés au printemps 2024 ;
- un cycle de visio thématiques d'octobre à décembre 2024 ;
- la réalisation de podcasts en juin 2025 pour restituer l'ensemble des travaux menés.



Ils ont participé à une ou plusieurs étapes du panorama – **Merci !**

Le 188 à Lille (59) / Badingage Artistique à la Vallée au Blé (02) / Les ballastières à Gauchin-Verloingt (62) / La Barjo à Onnaing (59) / Le Bazaar Saint-So à Lille (59) / La Boite à bascule à Liesse (02) / Le Bord de l'Eau à Margny-Lès-Compiègne (60) / La Boutique Partagée – L'étiquette à Lille (59) / La Boutique Singulière à Lumbres (62) / La Chambre d'Eau au Favril (59) / Cirk'Isis – Église Sainte Thérèse à Saint-Quentin (02) / Cirque en Cavale à Calonne (62) / Le Collectif Parasites à Landrecies (59) / La Communauté de Communes Avre Luce Noye – CCAIN (80) / La Commune – Yapluk'A à Fréniches (60) / La Condition Publique à Roubaix (59) / Culture(s) en Sol Mineur – EHPAD Pierre Mauroy à Harnes (62) / Culture.WAPI à Tournai (BE) / Droit de Cité à Aix-Noulette (62) / L'envol – Le Passage à Niveaux à Béthune (62) / L'épopée à Steenvoorde (59) / La Fabrique des Possibles à Noailles (60) / Le Familistère Campus à Guise (02) / La Flac – Chez Ooscar à Marly (59) / Le Grand Bain à La Madeleine-sous-Montreuil (62) / La Grande Histoire à Clermont (60) / Le HANGAR(T) à Lille (59) / Haute-Fidélité à Lille (59) / IN OUT à Lille (59) / Interleukin à Valenciennes (59) / La Maison des Faiseurs à Montreuil-sur-mer (62) / La Maison du Colonel à Amiens (80) / La Manivelle Théâtre à Wasquehal (59) / La Médiathèque de Grenay (62) / Le Moulin de Saint-Félix (60) / La Musette à Guesnain (59) / La Note bleue à Ruminghem (62) / L'Oiseau Mouche à Roubaix (59) / La Palette à Longvilliers (62) / Petits Gros Mots à Laon (02) / Picardie For Ever à l'Usine des Jardins à St-Pierre les Bitry (60) / Les Rencontres Audiovisuelles à Lille (59) / La Sécu à Lille (59) / Le Théâtre de Chambre à Aulnoye-Aymeries (59) / Théâtre de l'Autre Côté à Pont-Sainte-Maxence (60) / L'Université de Lille (59)

45 structures engagées dans le projet dont...

20 implantées dans le Nord

11 implantées dans le Pas-de-Calais

7 implantées dans l'Oise

5 implantées dans l'Aisne

2 implantées dans la Somme

34 tiers-lieux culturels

17 tiers-lieux implantés en ruralité

7 compagnies artistiques

4 structures culturelles accompagnées par le Fonds d'Innovation Territorial

3 réseaux culturels

3 écoles de cirque

3 ateliers de Fabriques Artistiques

1 médiathèque tiers-lieu

1 communauté de communes

Le grand tour des tiers-lieux culturels

Pour alimenter le panorama, des entretiens individuels ont été menés auprès de plusieurs tiers-lieux culturels en région, dans le cadre d'un parcours itinérant intitulé *le grand tour*.

Les lieux rencontrés à cette occasion sont :

Badingage Artistique à la Vallée au Blé (02) / La Grande Histoire à Clermont (60) et La Fabrique des Possibles à Noailles (60) / La boite à bascule à Liesse (02) et Petits Gros Mots à Laon (02) / La Médiathèque de Grenay (62) & Cirque en Cavale à Calonne (62) / Le Familistère Campus à Guise (02) / La Maison des faiseurs à Montreuil-sur-mer et La Palette à Longvilliers (62) / La boutique singulière à Lumbres (62) / La note bleue à Ruminghem (62) / La Flac – Chez Ooscar à Marly (59) / L'envol – Le Passage à Niveaux à Béthune (62) / Les parasites à Landrecies (59) / Le Bord de l'Eau à Margny-Lès-Compiègne (60) / L'épopée à Steenvoorde (59).



Identifier les tiers-lieux culturels en région

Comment tracer les contours d'un tiers-lieu culturel ?

Le parti pris a été de se concentrer sur les tiers-lieux qui placent la dimension culturelle et artistique au cœur de leur projet et de leurs activités. L'étude intègre également des lieux culturels intermédiaires ou hybrides, qui ne se définissent pas toujours comme des tiers-lieux mais qui en partagent de nombreux marqueurs : activités hybrides, gouvernance partagée, modèle économique mixte, ancrage territorial, caractère expérimental ou innovant. Quelle que soit la dénomination qu'ils se donnent, ces espaces partagent avec les tiers-lieux un même état d'esprit, ainsi que des modes de faire et préoccupations communes.

Quelles dynamiques territoriales pour les tiers-lieux culturels ?

En Hauts-de-France, les dynamiques de coopération entre tiers lieux culturels s'inscrivent dans une échelle ultra-locale. Plusieurs cercles territoriaux, animés par les tiers-lieux eux-mêmes, se dessinent à l'échelle régionale :

- **au sein de la Métropole Européenne de Lille**, avec une densité d'acteurs de taille et de structuration variées. Parmi ceux-ci, plusieurs sont implantés dans des bâtiments patrimoniaux et/ou d'anciennes friches industrielles, comme l'EPCC La Condition Publique à Roubaix ; Saison Zéro, porté par le collectif d'architecture Zerm, dans l'ancien couvent des Clarisses à Roubaix, ou encore la Malterie à Lille. Dans le quartier de Fives Hellemmes, le collectif informel LM5 compte de nombreux tiers-lieux culturels dont le 188, les ateliers partagés de Volume Ouvert, la galerie d'art contemporain La Sécu, le collectif Métalu

à Chahuter. En métropole lilloise, les tiers-lieux culturels prennent aussi la forme de cafés culturels, à l'image du Hangart à Lille Sud ou du Bus Magique, installé dans une péniche sur le canal de la Deûle ; ou celle de théâtre de quartier, comme le Zeppelin à Saint-André.

- **dans le valenciennois**, l'animation territoriale est marquée par une dynamique d'acteurs culturels associatifs, portée par la FLAC - Fédération Locale Alternative Culturelle - qui anime le tiers-lieu chez Oscar à Marly. À Onnaing, la Brasserie des Arts Joyeux, la Barjo, anime un lieu centré autour des arts plastiques et de l'intergénérationnel.
- **sur le littoral**, plusieurs tiers-lieux culturels co-animent le cercle territorial : la Maison des faiseurs à Montreuil-sur-Mer, la Palette à Longvilliers, le Grand bain à la Madeleine-sous-Montreuil, la Plume à loup à Attin et la Note bleue à Ruminghem ;
- **sur le territoire de l'Avesnois-Thiérache**, des coopérations locales se tissent entre la compagnie Badinage artistique à la Vallée-au-Blé, le collectif d'architectes Oeuvrer à Mondrepuis, le collectif Parasites à Landrecies et la Chambre d'eau au Favril ;
- **dans l'Oise, la Somme et l'Aisne**, les dynamiques plus rurales sont marquées par un réseau d'acteurs moins dense mais très actifs. Ceux-ci privilégient une forte dimension d'entraide et de mutualisation, à l'image du réseau culturel isarien (la Fabrique des possibles, le Moulin de Saint Félix, Picardie forever à Saint-Pierre-lès-Bitry, l'Hermitage à Autrèches, Yapluca à Fréniches, Le Bord de l'Eau à Margny-lès-Compiègne).

Pour compléter ces dynamiques locales, des tiers-lieux culturels maillent le territoire, en ruralité ou en ville : L'Envol qui porte le tiers-lieu le Passage à Niveaux, implanté dans un ancien supermarché à Béthune ; la Musette dans le Douais, la Maison du colonel et la Briqueterie à Amiens, La Grande Histoire à Clermont de l'Oise,...

Des modèles économiques hybrides et inventifs

Les modèles économiques des tiers-lieux culturels en Hauts-de-France se distinguent par leur hybridité et leur inventivité. Plusieurs tendances se dégagent.

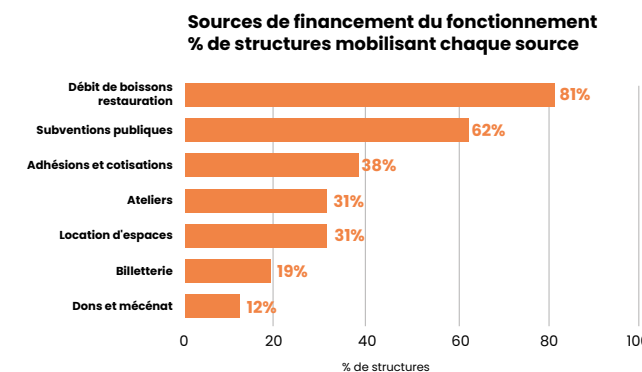
Les subventions publiques constituent un levier central ; elles représentent en moyenne 51% du produit d'exploitation, mais les pratiques varient fortement d'un lieu à l'autre.

158 568€
produit d'exploitation moyen
min : 10 000 € - max : 713 619 €

51%
part des subventions publiques
du produit d'exploitation

Certains en dépendent largement, d'autres n'y recourent qu'à la marge, comme La Barjo à Onnaing, qui sollicite des financements publics uniquement pour des projets spécifiques. Obtenir ces financements suppose un investissement considérable : les structures déposent en moyenne **11 dossiers par an, pour un taux de réponses positives de 59%, soit le soutien d'un peu plus de la moitié des dossiers déposés.**

Les autres **recettes proviennent d'activités payantes**, parmi lesquelles le débit de boissons et la restauration occupent une place centrale ; illustrant le rôle structurant de l'accueil et de la convivialité. La billetterie, souvent pratiquée au prix libre, reste complémentaire ; dons et mécénat demeurent minoritaires.

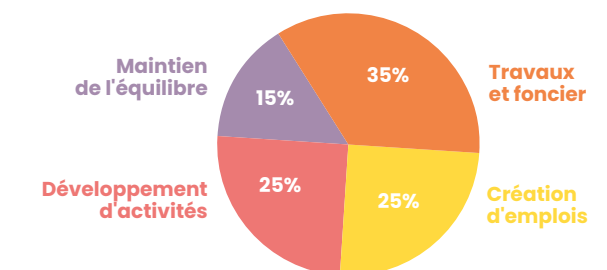


Du côté des charges, les frais de fonctionnement et la rémunération des équipes dominent. Le bénévolat joue un rôle décisif dans l'équilibre économique : les lieux comptent en moyenne **3 ETP salariés pour 3,2 ETP bénévoles.**

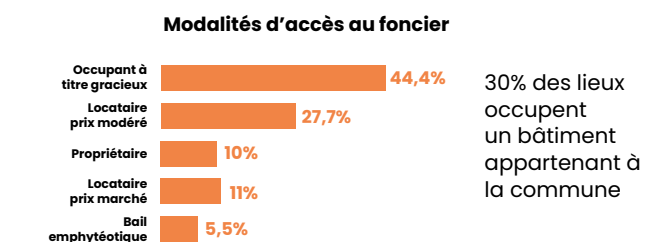
3 ETP
salariés

3,2 ETP
bénévoles

La quasi-totalité des structures exprime un **besoin de renforcement de leurs fonds propres**, dans un contexte où près de la moitié connaissent une baisse de budget de 10 à 50%, causée dans tous les cas par une réduction de subvention publique.



Enfin, l'accès au foncier constitue un levier décisif dans le modèle économique des tiers lieux culturels.



Source : Recensement national des tiers-lieux 2026

Les points saillants des tiers-lieux culturels : ce qu'ils sont, ce qu'ils apportent



Le 4 avril 2024, une rencontre régionale a été organisée au 188 à Lille. Cette journée de lancement du projet a réuni une quarantaine de participants.

L'objectif de cette journée : questionner **l'ADN des tiers lieux culturels, identifier les enjeux et les problématiques qui les traversent. Un world café organisé autour de quatre thématiques a permis de dégager les points saillants des tiers-lieux culturels, définis par les participants eux-mêmes.**

Ce qu'est la culture commune des tiers-lieux culturels

Mixité, ouverture, gouvernance partagée, sont autant de termes communs à tous les tiers-lieux. Mais quelles sont **les spécificités propres aux tiers-lieux culturels** ? Pour définir la culture commune des tiers-lieux culturels, les participants ont mis en avant trois piliers qui semblent essentiels à leur pratique :

- **l'expression et la défense des droits culturels ;**
- **l'émancipation des personnes et des usagers du tiers-lieu ;**
- **l'hybridation des espaces, des activités et du modèle économique.**

Les tiers-lieux culturels privilégient la pratique à la programmation artistique. Ils dessinent les contours d'un autre rapport au « public ». Au sein de ces espaces, le **terme de public est effectivement très rarement utilisé : on parle davantage d'habitants, de communauté, d'usagers.**

Ce que les tiers-lieux culturels apportent sur leur territoire

Les tiers-lieux s'inscrivent dans des paysages diversifiés, avec une offre culturelle plus ou moins dense selon leur territoire d'implantation. Aux côtés des institutions et des acteurs culturels, leur offre culturelle et artistique contribue au développement et au maillage culturels des territoires, **notamment sur les territoires les moins pourvus, avec les singularités suivantes :**

- En portant un regard sensible sur leur environnement, les tiers-lieux **révèlent les potentialités d'un territoire et font émerger de nouveaux projets ;**
- Espaces du faire et lieux ressources, les tiers-lieux **encouragent et favorisent l'expérimentation** sous toutes ses formes ;
- Portés par une forte dimension militante, ils **redonnent du pouvoir d'agir et permettent l'engagement actif** de leurs usagers au sein de leurs espaces.

Ce que les tiers-lieux posent comme enjeux pour les acteurs institutionnels

En tant qu'**espaces hybrides et propices à l'expérimentation**, les tiers-lieux se construisent hors des sentiers battus et relèvent souvent de politiques publiques diverses (culture, économie sociale et solidaire, numérique, alimentation, social...). Leurs modes de faire viennent **questionner les politiques publiques autour des enjeux suivants :**

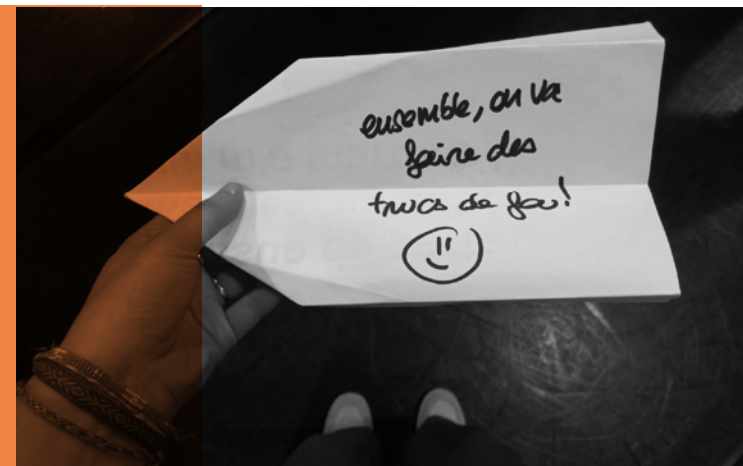
- **Le décloisonnement des politiques publiques** vers plus de transversalité, pour une meilleure compréhension, une meilleure articulation et un meilleur accompagnement des projets hybrides ;
- **La nécessité d'une meilleure prise en compte des expertises d'usage** dans les appels à projets et dispositifs de financements ;
- **Le recours à de nouveaux indicateurs d'impact**, pour mesurer les actions de ces espaces hybrides en prenant davantage en compte leur singularité et leur droit à l'expérimentation ;
- **Le développement du recours à l'intelligence collective** pour penser et développer les projets, les évaluer, favoriser le pair-à-pair et les coopérations.



Les défis à relever pour assurer la pérennité et consolider l'existence des tiers-lieux culturels :

Au cours des échanges, les tiers-lieux culturels ont repérés plusieurs points de vigilance et plusieurs propositions pour renforcer la pérennité de leurs espaces :

- **L'indépendance de leur programmation et l'élargissement de leur gouvernance à leur communauté et aux parties prenantes du projet**, pour que le fonctionnement et la pérennité du tiers-lieu ne reposent pas uniquement sur l'équipe fondatrice du tiers-lieu ;
- **L'organisation de regroupement de financeurs**, pour mieux partager l'information sur les dispositifs existants et renforcer la visibilité des tiers-lieux culturels auprès des institutions et des pouvoirs publics ;
- **La définition d'indicateurs d'impacts et d'outils d'évaluation sur-mesure**, pour valoriser ce qui est difficilement chiffrable, mieux illustrer les réalités de fonctionnement très diverses des tiers-lieux, préserver le sens initial de chaque projet sans s'éloigner de leurs valeurs fondatrices ;
- **Un meilleur accès à des soutiens temporaires d'aide à la création et d'aide à l'emploi**, pour accompagner les tiers-lieux émergents vers leur structuration et leur pérennisation ;
- Pour les tiers-lieux implantés depuis plusieurs années, un **meilleur accès à des financements de fonctionnement pérennes**, pour sécuriser les ressources humaines et soutenir la pérennité du lieu et du projet.



LES TIERS-LIEUX CULTURELS DANS LEUR ÉCOSYSTÈME

Des espaces hybrides à la croisée de plusieurs mondes

Un tiers-lieu culturel ne vit jamais seul. Il coopère avec d'autres tiers-lieux, négocie avec sa commune, cherche des passerelles avec les scènes conventionnées, accueille des services publics, traverse les frontières régionales et nationales. Cette capacité à tisser des liens, souvent par nécessité autant que par conviction, est l'une des caractéristiques les plus structurantes de ces espaces. Et c'est souvent dans ces connexions, plus que dans leur programmation, que se révèle ce qu'ils apportent de singulier à un territoire.

Des coopérations aux formes multiples

Les tiers-lieux s'inscrivent dans des dynamiques de coopérations aux formes et aux partenaires multiples, à la fois dans la réalisation de projets artistiques et culturels, mais aussi en terme de programmation dans ou hors-les-murs. Dans cette palette, nous vous proposons quelques exemples qui donnent à voir cette richesse et cette diversité, entre débrouille et partenariats plus établis.

Entre tiers-lieux

- **Exposition en commun** : le collectif des tiers-lieux du littoral, dont certains des membres ont été directement touchés par les inondations de l'hiver 2023/2024, ont entrepris un travail de mise en récit et de mise en images des événements. Cette réalisation a donné lieu à l'exposition itinérante "Inondé.es", inaugurée à la Chartreuse de Neuville en août 2024 puis accueillie en itinérance sur le territoire du littoral.
- **Programmation itinérante** : la saison du Grand Bain à Montreuil est accueillie au sein de plusieurs tiers-lieux du littoral, comme la Plume à loup à Attin ou la Palette à Longvilliers.
- **Délégation de programmation culturelle** : l'Hermitage à Autrèches a délégué sa programmation culturelle et arts vivants à l'association Sans filtre prod.

Au sein de réseaux culturels

Les structures culturelles membres du réseau des Arts du Cirque et de la Rue de l'Oise (ACRO) créent des passerelles avec les tiers-lieux culturels isériens en les intégrant dans une programmation décentralisée. En 2026, le spectacle *Le syndrome du cavalier* de la compagnie Le Chiendent sera d'abord accueillie en résidence au Bord de l'Eau à Margny-Lès-Compiègne, puis diffusé au sein des tiers-lieux le Moulin de Saint-Félix, la Ferme du tilleul à Conchy-les-Pots et la Guinguette des étangs à Sacy-le-Grand, avec un soutien du réseau ACRO pour l'accueil des représentations.

Avec des structures culturelles labellisées

Les tiers-lieux accueillent des programmations « hors les murs », emmènent leurs usagers à la découverte d'autres structures culturelles, ou tissent des partenariats autour de dispositifs spécifiques :

- À Guesnain, le tiers-lieu la Musette est un relai de l'arthothèque du Centre Régional de la Photographie. Il accueille également des artistes en résidence dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique ;
- À Béthune, les techniciens du spectacle en formation au sein de "L'équipage", dispositif de l'Envol, sont accueillis en stage dans des structures culturelles de la région, au Théâtre du Nord à Lille, au Théâtre de Béthune, au Centre Arc en Ciel à Liévin et à la Rose des vents à Villeneuve d'Ascq ;
- "À la Vallée au blé dans l'Aisne, l'équipe de Badinage artistique, installée dans le tiers-lieu Les Vergers de la Cailleuse, tisse de nombreux partenariats avec La Chambre d'eau au Favril : programmation commune dans le cadre de « Jardins en scène » ; co-construction de projets en partenariat avec le collectif Oeuvrer et les cabanes inspirées, afin de favoriser la mobilité des publics sur le territoire de l'Avesnois-Thiérache ; animation d'un réseau de coopération culturelle dans le cadre du pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache.
- À Margny-lès-Compiègne, le Bord de l'Eau a expérimenté en 2025 le projet pilote 3x3x3, avec le Cirque Jules Verne à Amiens et le Boulon, Centre national des arts de la rue et de l'espace public à Vieux-Condé. Soutenu par la DRAC et la FAI-AR, 3x3x3 est un module d'exploration artistique pour trois compagnies sur trois lieux, en trois sessions, pour des temps d'échanges et de pratiques artistiques autour de l'espace public et de ses spécificités.

Tiers-lieux culturels et collectivités territoriales

Et du côté des collectivités territoriales, quelles sont les coopérations avec les tiers-lieux ?

Aux prémices, les médiathèques troisième lieu

Les médiathèques municipales ou intercommunales sont les premiers équipements communautaires à avoir expérimenté le modèle tiers-lieu, à l'instar de la médiathèque de Grenay. Cette médiathèque troisième-lieu intègre dans un seul et même bâtiment différents services à destination des usagers : un fablab, une cuisine commune, le Relais Petite Enfance, les permanences de la Protection Maternelle et Infantile et un bureau de poste. Mais les exemples de tiers-lieux gérés en direct par une collectivité restent rares. Et ces tiers-lieux sont souvent soumis à des contraintes managériales et d'organisation généralement éloignées de la dynamique de gouvernance partagée et horizontale propre aux tiers-lieux.

La commune, un partenaire précieux pour les tiers-lieux

La municipalité est un partenaire indispensable pour les espaces de proximité que sont les tiers-lieux. Renforcer le lien social, construire des réponses adaptées aux besoins du territoire, faire émerger des activités utiles et contribuer au développement territorial sont effectivement des ambitions communes aux élus et aux tiers-lieux.

Les municipalités soutiennent les tiers-lieux sous différentes formes : les subventions directes, essentiellement dans le cadre de soutien au fonctionnement associatif ; le soutien logistique pour du prêt de matériel technique ; le relais de communication au sein des supports municipaux ; la mise à disposition de locaux, gracieusement ou non. D'autres communes vont plus loin en confiant l'organisation d'événements culturels à des tiers-lieux, comme par exemple la Ville de Marly pour le tiers-lieu Chez oscaar. Mais les contre-exemples existent aussi et certains tiers-lieux rencontrent des difficultés dans leurs dialogues avec leur municipalité.

Des programmations intercommunales en tiers-lieux

Après les communes, les intercommunalités apparaissent comme l'échelon de dialogue le plus pertinent pour les tiers-lieux. Plusieurs pistes peuvent être explorées pour développer les **partenariats entre tiers-lieux et intercommunalités, dans une logique d'ancrage local renforcé et de développement culturel des territoires** :

- les tiers-lieux peuvent s'inscrire dans les programmations culturelles de leur intercommunalité, à l'image de la Note Bleue à Ruminghem, qui accueille des spectacles de la saison culturelle de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq ;
- de la même façon, la participation des tiers-lieux sur des dispositifs tels que le Contrat Local d'Éducation Artistique, en tant que structures d'accueil, permettent de renforcer les partenariats avec l'intercommunalité mais aussi avec l'ensemble des acteurs du territoire.

L'accueil de services publics en tiers-lieux

Au-delà du champ artistique et culturel, de nombreux tiers-lieux accueillent des services publics dans leurs espaces, surtout en ruralité : France services, point numérique de la CAF, permanence du défenseur des droits, service postal... Ces services vont souvent de pair avec l'agrément d'espace de vie sociale, dont de nombreux tiers-lieux bénéficient. L'espace de vie sociale est une structure de proximité qui s'adresse à tous les publics, et qui développe prioritairement des actions collectives permettant de renforcer les liens sociaux et familiaux, les solidarités de voisinage, la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers. Exactement comme les tiers-lieux !

Tiers-lieux et équipements culturels : vers plus de complémentarité

Si des partenariats sont déjà à l'œuvre entre tiers-lieux et opérateurs culturels, **ces coopérations ne demandent qu'à être renforcées**, au service des habitants, des territoires et des artistes. **Plusieurs freins restent à lever des deux côtés pour renforcer ces relations** :

- La crainte des tiers-lieux culturels d'être « **formatés** » ou **contraints** par des cadres institutionnels rigides ; et symétriquement, la crainte des structures labellisées de voir leurs missions ou leurs publics empiétés par des acteurs moins formalisés ;
- Un **sentiment de méconnaissance mutuelle** des acteurs et des cultures professionnelles différentes, qui rend les premiers contacts incertains et les coopérations fragiles dans la durée ;
- La **mise en concurrence** dans les réponses aux appels à projets et aux subventions, dans un contexte généralisé de baisse des financements publics, qui fragilise autant les tiers-lieux que les équipements culturels plus établis.

Pour continuer à tisser des liens entre tiers-lieux et structures culturelles plus institutionnelles, **il apparaît essentiel, pour les uns comme pour les autres** :

- De favoriser les coopérations ouvertes, en mettant en place des espaces de dialogue, de rencontres et d'expérimentations, dans une logique de co-construction respectueuse des singularités et des potentialités de chacun ;
- De renforcer le pilier de l'ancrage territorial et de la coopération, sans le limiter aux relations entre tiers-lieux et scènes culturelles labellisées, mais en l'élargissant à d'autres acteurs du territoire (éducation, social, économie, etc) ;
- De préserver l'indépendance des tiers-lieux culturels dans les coopérations, et de les accompagner pour qu'ils posent leur cadre de collaboration en concertation avec les scènes plus institutionnalisées, tout en invitant ces dernières à sortir de leurs logiques de programmation habituelles, et vice-versa.

Dans leurs pratiques de coopération, les tiers-lieux peuvent être force de propositions sur les axes suivants :

Les tiers-lieux comme laboratoires des droits culturels

Les tiers-lieux pourraient devenir de véritables espaces d'expérimentation des droits culturels, en lien avec les structures culturelles. La formation des porteurs de projets de tiers-lieux aux droits culturels apparaît comme un levier structurant pour renforcer leur légitimité et leur posture dans l'écosystème culturel.

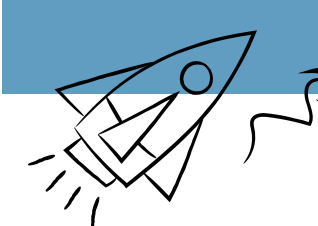
Tiers-Lieux et Éducation Populaire

De nombreux tiers-lieux se revendiquant de l'éducation populaire, les tiers-lieux culturels peuvent être mis en valeur comme espaces de médiation et de réconciliation entre les approches de l'éducation populaire et celles des structures artistiques et culturelles, souvent perçues comme cloisonnées.

Tiers-lieux et diffusion artistique

Les tiers-lieux peuvent jouer un rôle clé en tant qu'**espaces de programmation "hors les murs"**, en soutien aux structures culturelles labellisées du territoire.

Ces opportunités de **coopération entre les structures labellisées et les tiers-lieux**, peuvent créer de nouvelles dynamiques territoriales et des synergies au service de la création et de l'accès à la culture, au plus près des publics.



Tiers-lieux culturels et autres écosystèmes

Les tiers-lieux culturels ne vivent pas uniquement dans l'écosystème culturel. Leur hybridité constitutive les amène à croiser, dans leur quotidien, des univers très différents et c'est souvent dans ces interstices que se joue l'essentiel de leur utilité sociale.

L'économie sociale et solidaire

est souvent leur cadre structurant : statuts associatifs, logiques de contribution et de mutualisation, modèles économiques hybrides mêlant financements publics, activités marchandes et bénévolat. À la Flac à Marly, à Badinage Artistique dans l'Avesnois ou au Grand Bain à Montreuil-sur-Mer, c'est cette articulation entre utilité sociale et activité culturelle qui fonde le projet autant que la programmation artistique.

L'éducation populaire

est revendiquée par beaucoup comme une filiation directe : favoriser l'émancipation, redonner du pouvoir d'agir, construire des savoirs par l'expérience collective. C'est le cas du dispositif "Classe départ", porté par L'Envol à Béthune : dans chaque promotion, des jeunes en rupture scolaire mènent des actions de médiation culturelle, tout en travaillant à définir leur propre projet personnel et professionnel. L'issue du projet prend la forme d'une création artistique, généralement un spectacle, présenté dans un établissement culturel reconnu, dans des conditions de travail similaires à celles d'artistes professionnels. Dans ces projets, médiation culturelle et éducation populaire sont indissociables.

Le social et les services publics

trouvent également leur place dans ces espaces, notamment en ruralité. Dans l'Oise, la Somme et l'Aisne, de nombreux tiers-lieux accueillent des permanences France Services, des points numériques de la CAF ou des services postaux ; et bénéficient à ce titre de l'agrément Espace de Vie Sociale, dont les missions recouvrent largement les leurs.

Le numérique et les communs

ont contribué à façonner la culture de coopération propre aux tiers-lieux : partage libre des ressources, documentation libre et ouverte, gouvernance horizontale ; des pratiques héritées du numérique libre qui irriguent aujourd'hui bien des projets culturels, de la Note Bleue à Ruminghem aux cercles territoriaux animés par la Compagnie des Tiers-Lieux à l'échelle régionale.

Ces appartenances multiples font la richesse des tiers-lieux culturels. Elles mobilisent des financeurs de différents champs, ce qui peut rendre complexe l'accompagnement et le dialogue avec les collectivités publiques, organisées par domaine et champ d'activité : culturels d'un côté, sociaux de l'autre, économiques ailleurs. Elles posent aussi une question pratique aux institutions qui les accompagnent : comment appréhender des structures dont l'activité déborde naturellement les périmètres habituels des politiques publiques sectorielles ?



Au-delà des frontières : une coopération culturelle franco-belge

La dynamique des tiers-lieux culturels en Hauts-de-France ne s'arrête pas à la frontière régionale. La proximité géographique et culturelle avec la Wallonie picarde a naturellement ouvert **des passerelles vers des acteurs belges** qui partagent des préoccupations très proches : rapport aux territoires, hybridation des pratiques, gouvernance collective. De septembre 2024 à juillet 2025, la Compagnie des Tiers-Lieux a conduit avec Culture.Wapi et Trois-Tiers, réseau des tiers-lieux en Wallonie, un parcours culturel transfrontalier qui a permis de confronter les expériences des deux côtés de la frontière.



« Faire Culture – Faire Tiers-Lieux ? »

Parcours culturel transfrontalier réalisé par la Compagnie des Tiers-Lieux en partenariat avec Culture.Wapi, agence culturelle de Wallonie Picarde et Trois-Tiers, réseau des tiers-lieux en Wallonie, de septembre 2024 à juillet 2025

- Podcasts « Faire Culture – Faire Tiers-Lieux ? », Culture Wapi juillet 2025
cutt.ly/OrJCzc
- Article « Badinage Artistique : un laboratoire d'équilibre entre art, nature et inclusion », Trois Tiers décembre 2024
cutt.ly/orIG8TUQ
- Article « Le Familistère de Guise, tirer les enseignements pour les tiers-lieux d'aujourd'hui », Trois Tiers décembre 2024
cutt.ly/nrUIFn2u



POINTS DE VUE CROISÉS

Les tiers-lieux culturels vus par eux-mêmes et par les autres

Un portrait des tiers-lieux culturels serait incomplet s'il ne donnait à entendre que leur propre voix. Cette partie intègre le regard de ceux qui les côtoient, les financent ou coopèrent avec eux. **Celui de la Compagnie des Tiers-Lieux**, qui les accompagne au quotidien. Celui des **équipements culturels**, qui partagent avec eux des territoires, des publics, parfois des projets. Et celui des **collectivités territoriales**, partenaires incontournables de leur ancrage local. Trois regards distincts, trois positions différentes, qui ensemble commencent à dessiner un tableau plus complet de ce que ces espaces représentent dans le paysage culturel régional.

Les tiers-lieux culturels vus par la Compagnie des Tiers-Lieux



En tant que réseau « généraliste », la Compagnie fédère des tiers-lieux alimentaires, des fablabs, des coworkings, des espaces de vie sociale, des éco-lieux... La liste est longue. **Les tiers-lieux culturels ont-ils une place spécifique dans le mouvement tiers-lieu ?**

Comme tous les tiers-lieux, ce sont des espaces que se donne la société civile pour « faire en commun ».

Comme tous les lieux de notre réseau, ce sont des défricheurs, des militants de l'éducation populaire, et, vous le constaterez dans les podcasts, ils sont passionnés.

Comme beaucoup d'acteurs de la transition, les tiers-lieux culturels vivent en tension entre l'urgence de l'expérimentation et la reconnaissance institutionnelle.

Réinventer le rapport aux publics, réhabiliter un foncier délaissé, expérimenter des outils de gouvernance collective, animer tout un territoire, mêler des domaines d'activités différents, sécuriser les parcours professionnels ne peut pas se faire sans solliciter d'aides publiques. Ces projets étant hybrides, ils peuvent nécessiter des réajustements et présenter de fait un équilibre pouvant être fragile. Dans ces lieux, on sent l'envie, l'urgence, la débrouille.

Les acteurs plus installés les regardent avec un mélange d'intérêt sincère et de crainte.

La solution, d'après nous, c'est l'organisation de la coopération. C'est permettre des actions croisées entre les scènes conventionnées et les tiers-lieux, organiser la mutualisation du matériel, la circulation des propositions artistiques et des compétences entre les deux univers. C'est aussi former les professionnels de la culture aux logiques tiers-lieux, parler des communs, de l'économie sociale et solidaire, des droits culturels, comme nous le faisons avec l'Observatoire des Politiques Culturelles. C'est s'inspirer des pratiques de coopérations comme celles des centres culturels belges. Des expériences contributives issues du numérique libre.

En tant que réseau « généraliste », on constate que ce qui se joue dans le secteur culturel n'est pas si différent de ce qui se joue dans d'autres domaines. A l'heure des transitions, du climat politique anxiogène et de la refonte des politiques culturelles, il est urgent d'organiser ces coopérations.



Les tiers-lieux culturels vus par les équipements culturels

En région Hauts-de-France, de nombreuses coopérations entre structures culturelles et tiers-lieux sont déjà à l'œuvre. Que ce soit à la **Comédie de Béthune**, au **Centre Régional de la Photographie à Douchy-Les-Mines** ou encore à la **Faïencerie de Creil**, toutes s'accordent pour reconnaître la singularité propre aux tiers-lieux. Les structures culturelles les perçoivent comme des espaces de proximité co-construits avec les habitants, où le rapport avec les publics est inspiré des approches de l'éducation populaire. D'après elles, **les tiers-lieux constituent des espaces dynamiques pour l'expérimentation culturelle, favorisant d'autres manières de faire, de travailler et de coopérer.**

Les collaborations des structures culturelles avec les tiers-lieux peuvent prendre différentes formes : **programmation décentralisée et itinérante**, notamment vers les territoires ruraux ou politique de la ville ; projets construits collectivement à partir d'une œuvre ou d'un spectacle ; ou encore investissements ponctuels du théâtre par les acteurs du tiers-lieu à travers des expositions, des marchés ou des initiatives participatives. Les partenariats intègrent aussi **la mobilité des publics** : les structures culturelles accueillent des groupes à tarifs réduits, ou encore des restitutions d'ateliers au sein de leurs espaces. Enfin, les coopérations englobent **une dimension de services, d'accueil et d'hospitalité** : dans la gestion du bar, l'organisation de séminaires d'équipe, l'accueil d'artistes en résidence ou en hébergement, la prise en charge de repas pour les artistes et le public.



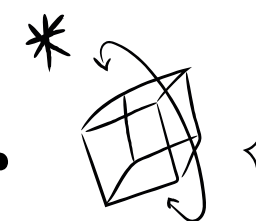
Ces partenariats permettent de favoriser la circulation des œuvres, des artistes et des publics, tout en élargissant l'accès à la culture et en touchant des publics différents ou plus éloignés. Pour les structures culturelles, ils peuvent permettre « un pas de côté », ou l'expérimentation de nouvelles programmations, comme par exemple l'accueil d'un marché paysan et d'une grainothèque à La Faïencerie de Creil. Ils introduisent également **une dimension relationnelle et sensible plus marquée** dans les coopérations, en s'appuyant sur les réseaux, les valeurs et les communautés propres aux tiers-lieux.

Toutefois, **ces collaborations impliquent un investissement important dans le maintien du lien et reposent sur une logique de réciprocité entre les partenaires.** Elles peuvent également se heurter à certains freins, notamment économiques, organisationnels ou liés à des différences de langage et de réalités entre structures.

Les relations avec les publics nécessitent aussi des ajustements dans les modes de médiation envisagés au sein des tiers-lieux, avec des formats plus interactifs et participatifs. Malgré ces différences, les tiers-lieux sont généralement perçus comme complémentaires aux institutions culturelles, à condition que les partenariats s'inscrivent dans une logique d'horizontalité et de reconnaissance mutuelle.

Ce que ces expériences révèlent avant tout, c'est que les coopérations les plus solides se construisent dans la durée, et qu'elles reposent, des deux côtés, sur un effort d'identification et de reconnaissance mutuelle qui reste à conforter.

Les tiers-lieux culturels vus par les collectivités territoriales



Espaces de proximité aux statuts souvent associatifs, les tiers-lieux sont généralement bien identifiés par leurs municipalités. Celles-ci sont en effet régulièrement sollicitées en direct par les tiers-lieux pour des demandes de soutiens. Ces soutiens concernent majoritairement la mise à disposition de locaux et de matériel technique, le relais de communication et l'obtention de subventions de fonctionnement. **Certaines municipalités peuvent aussi jouer un rôle de médiation et d'accompagnement auprès des partenaires, voire auprès du voisinage en cas de conflit.**

Lorsque ces partenariats sont bien établis, ils permettent aux municipalités de soutenir de nouvelles activités au sein des tiers-lieux, notamment pour les jeunes publics. Ils favorisent aussi un maillage entre les acteurs culturels du territoire, avec une coordination des programmations, voire même des co-programmations construites entre la Ville et le tiers-lieu.

Certaines municipalités vont plus loin en confiant l'animation culturelle à des tiers-lieux : c'est le cas par exemple au sein du Bidule Café à Nogent l'Artaud dans l'Aisne, où la ville a confié l'animation de l'ancienne médiathèque à un collectif de citoyens qui souhaitent recréer un lieu de sociabilité sur leur territoire. Aujourd'hui, le café associatif intergénérationnel est devenu gestionnaire de la bibliothèque municipale et développe une programmation culturelle participative, avec le concours des associations et artistes locaux.

Mais ces partenariats entre municipalités et tiers-lieux, qu'ils soient privilégiés ou non, ne se font pas sans certaines tensions. Les municipalités relèvent parfois **des problématiques liées à la mise à disposition du lieu** : ressentie comme faite au détriment d'autres acteurs, dans un contexte foncier en tension, elle nécessite parfois la relocalisation d'autres associations.

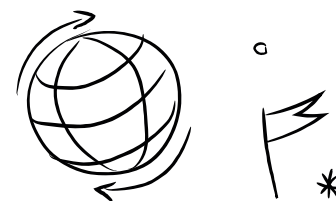
Les municipalités font également état d'un sentiment de concurrence que peuvent ressentir certains services culturels municipaux face aux tiers-lieux : les médiathèques ou les centres communaux d'action sociale voient des similitudes entre leurs services et les activités proposés par les tiers-lieux : ateliers, animations, accueil de publics fragilisés, mise à disposition d'espaces. Ce sentiment est d'autant plus vif dans un contexte de contrainte budgétaire, où la création d'un nouveau lieu peut être perçue comme un détournement de ressources au détriment des équipements existants. Il traduit aussi, plus profondément, une question que les municipalités peinent encore à trancher : les tiers-lieux sont-ils des partenaires complémentaires de leurs services publics culturels, ou des concurrents qui en reproduisent les missions sans en partager les contraintes ? Certaines municipalités ont choisi de répondre à cette tension par l'intégration, en confiant aux tiers-lieux des missions qui relevaient jusqu'alors de leurs propres services. D'autres la laissent ouverte, faute d'un cadre de dialogue suffisamment établi.

Mais la concurrence peut aussi avoir l'avantage de stimuler la créativité, comme en témoigne **Laurence Morel, élue à la culture de la Ville de Marly** : « En développant les partenariats avec le tiers-lieux chez Oskar, de nouvelles programmations ont vu le jour, renforçant l'offre culturelle à destination des habitants ». En s'appuyant sur une coordination et une complémentarité assumée entre les acteurs, ces nouvelles opportunités peuvent ainsi constituer un levier d'innovation pour les territoires.

CE QUE LES TIERS-LIEUX CULTURELS POSENT COMME QUESTIONS

Enjeux, défis et problématiques culturelles

Au fil des rencontres et des échanges, quatre grandes problématiques se sont imposées comme des fils conducteurs. Elles traversent l'ensemble des tiers-lieux rencontrés, quelle que soit leur taille ou leur territoire. Ce ne sont pas des problèmes à résoudre, ce sont des questions que les tiers-lieux posent, par leur existence même, aux politiques culturelles : **le rapport aux droits culturels et aux habitants, la place dans la chaîne de création et de diffusion, le foncier comme condition d'existence, et l'évaluation des pratiques hybrides.** Ces quatre fils structurent la réflexion sur le sujet, ils s'y croisent et s'y alimentent mutuellement, comme le font les tiers-lieux dans leur façon de travailler.



L'identité tiers-lieux au coeur des échanges (cycle de visios thématiques)

Pour compléter les productions du 4 avril 2024 et les étapes du *Grand Tour*, un cycle de cinq visios thématiques a été organisé entre octobre et novembre 2024. Les sujets ont été définis par les participants à l'issue de la première rencontre régionale, à partir des thématiques qui n'avaient pas pu être abordées lors de cette journée.

- Zone de turbulences : à quelles limites et quelles tensions sont confrontés les tiers-lieux culturels ?
- La création artistique et le lien aux artistes au sein des tiers-lieux culturels
- Usagers, habitants, parties prenantes : la relation avec les publics au sein des tiers-lieux culturels
- Quelle hybridation des modèles économiques pour les tiers-lieux culturels ?
- Structures culturelles, lieux hybrides et tiers-lieux culturels : quelles passerelles et quelles coopérations territoriales ?



Pour restituer le contenu de ces échanges, nous vous proposons une série de podcasts en 5 épisodes ! 5 épisodes pour illustrer le paysage des tiers-lieux culturels en région, avec pour fil rouge les 5 marqueurs qui définissent les tiers-lieux :

- L'hybridation des activités
- L'ancrage territorial et l'accessibilité
- Les modèles économiques hybrides
- La gouvernance partagée
- Les communs et la mise en réseau



Lieux de culture, culture des lieux



Des podcasts pour une approche sensible des marqueurs des tiers-lieux culturels en Hauts-de-France

Et s'il existait une culture spécifique aux tiers-lieux culturels ? À la croisée de la création artistique, de l'économie sociale et solidaire, et de l'éducation populaire, les tiers-lieux culturels explorent de nouveaux rapports à la culture et aux territoires. Hybridations, nouveaux modèles économiques, expérimentations et gouvernance partagée... Ces structures se montrent inventives quand il s'agit de répondre aux demandes qui émergent de leurs publics ou de leurs partenaires.

Mais comment tout ça se pense, se développe et fait système ? Issue d'un panorama réalisé pour la DRAC Hauts-de-France par la Cie des Tiers-Lieux, cette série de podcasts vous amène à la rencontre de 9 tiers-lieux singuliers de la région.



• Épisode 1

« Des lieux aux 1 001 promesses » – L'esprit des tiers-lieux culturels

Bienvenue dans l'univers des tiers-lieux culturels ! Quand des espaces vacants et des collectifs artistiques et citoyens se rencontrent : cela donne des lieux qui deviennent les supports des intentions multiples et hétérogènes portées par les personnes qui les font vivre. Découvrez dans cet épisode les histoires des lieux et des collectifs rencontrés et leur raison d'être.



• Épisode 2

« Bienvenue chez vous ! » – Ancrage territorial et accessibilité

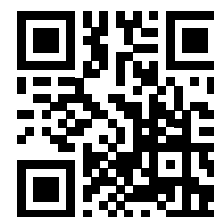
Les tiers-lieux culturels se revendiquent comme des lieux hybrides, ancrés dans leur territoire, tournés vers les habitant-es et fondés sur une vision ouverte et démocratique de la culture. Mais en pratique, comment faire pour rendre vraiment accessibles ces lieux au plus grand nombre ? Entre écoute des publics, diversification des propositions, exigence artistique et éducation au prix libre, les tiers-lieux culturels évoquent leurs tâtonnements permanents. Comment inventer des espaces réellement propices à l'expression habitante ? Explorons quelques idées des tiers-lieux pour mettre l'idéal démocratique en pratique.



• Épisode 3

« Joindre les deux bouts » – Inventer des modèles économiques

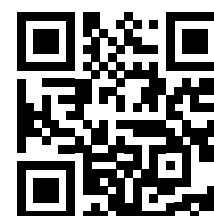
C'est bien beau toutes ces promesses et toutes ces activités, mais concrètement, comment ça fonctionne économiquement un tiers-lieu culturel ? Financements publics, activités marchandes, action sociale, activités militantes, gestion du foncier et des ressources humaines... Découvrez le sacerdoce qui fait le quotidien des lieux et comment les solutions pour trouver l'équilibre se réinventent à chaque instant !



• Épisode 4

« Qui fait le lieu ? » – Bricoler des gouvernances et encourager la participation

Se définissant généralement comme des espaces démocratiques, les tiers-lieux culturels incarnent cette vision à travers la structuration souvent collégiale de leur gouvernance. Mais comment aller encore plus loin dans la vie quotidienne du lieu ? Co-construire la dimension patrimoniale et leurs aspirations culturelles et sociales.



• Épisode 5

« Communs in progress » – Mise en réseau et mutualisations

Au-delà de la diversité des lieux et des profils des personnes que nous avons rencontrés, les tiers-lieux culturels partagent des valeurs, mais aussi des réalités et des problématiques similaires. Souvent issus de la culture du collectif, les lieux ont soif de toujours plus de coopération ! Déjà organisés en cercles territoriaux, les tiers-lieux s'ouvrent aussi vers les lieux culturels plus institués, prêts à jouer leur rôle de chaînon manquant entre les publics et l'offre culturelle.



Quatre problématiques culturelles au cœur du panorama

Au fil des rencontres et des échanges qui ont nourri ce panorama, quatre grandes questions se sont imposées comme des fils conducteurs. Elles traversent l'ensemble des tiers-lieux rencontrés, quelle que soit leur taille, leur forme ou leur territoire. Ce ne sont pas des problèmes à résoudre, ce sont des questions que ces espaces posent, par leur existence même, aux politiques culturelles et à leurs acteurs.

Les droits culturels et le rapport aux publics

Les tiers-lieux culturels ne parlent presque jamais de « public ». Ils parlent d'habitants, d'usagers, de communauté. Ce n'est pas un détail sémantique : c'est une posture politique. À la Flac à Marly, à Badinage Artistique dans l'Avesnois, à La Barjo à Onnaing, ce sont les habitants qui co-construisent la programmation, qui participent à la gouvernance, qui font vivre le lieu autant qu'ils le fréquentent. Ces espaces ne proposent pas seulement une offre culturelle, ils créent les conditions d'une participation active et d'un rapport différent entre habitants et création artistique. Ce faisant, ils interrogent frontalement les indicateurs traditionnels de la politique culturelle et proposent, sans toujours les nommer, d'autres façons de mesurer ce qui compte.

La place dans la chaîne de création et de diffusion artistique

Les tiers-lieux culturels ne sont ni des salles de spectacle ni des centres de résidence au sens classique du terme. Ils sont souvent les deux à la fois, et parfois ni l'un ni l'autre. Le Bord de

l'Eau à Margny-lès-Compiègne accueille des compagnies en résidence tout en organisant des diffusions décentralisées avec le réseau Arts du cirque et de la rue dans l'Oise (ACRO). La Note Bleue à Ruminghem intègre la saison culturelle de son intercommunalité tout en maintenant une programmation propre ancrée dans son village. Cette position intermédiaire, entre la création et les habitants, entre les scènes institutionnelles et les zones blanches, est à la fois leur force et leur fragilité. Elle génère des coopérations précieuses mais aussi des malentendus, des concurrences involontaires, et une invisibilité persistante dans les cartographies officielles de l'offre culturelle régionale.

Le foncier comme condition d'existence culturelle

Derrière chaque tiers-lieu culturel, il y a une histoire immobilière souvent précaire. La Condition Publique à Roubaix a su transformer une ancienne friche industrielle en équipement culturel de référence, mais c'est une exception. Pour la plupart des tiers-lieux rencontrés, la réalité est faite de baux courts, de mises à disposition révocables, de bâtiments mal isolés et difficiles à chauffer. Plusieurs ont vécu un ou plusieurs déménagements qui ont fragilisé des années de travail d'ancrage territorial. En région Hauts-de-France, où plusieurs

tiers-lieux sont implantés dans des bâtiments patrimoniaux remarquables, cette problématique foncière se double d'une opportunité : faire de la culture un levier de réhabilitation du patrimoine et d'attractivité territoriale. Mais cette opportunité suppose des outils juridiques et financiers adaptés que les tiers-lieux, seuls, ne peuvent pas se donner.

dans un langage qui n'est pas le leur. La question n'est pas de s'affranchir de l'évaluation, c'est au contraire de construire, collectivement avec les financeurs, des outils qui permettent de rendre compte de la singularité de ces espaces sans en trahir le sens.

L'évaluation des pratiques hybrides

Comment mesurer ce qui échappe aux indicateurs habituels ? C'est la question que posent les tiers-lieux culturels à chaque bilan, chaque rapport d'activité, chaque demande de subvention. Leurs activités mêlent création artistique, action sociale, développement économique local, éducation populaire et leurs effets se mesurent sur le temps long. Certains tiers-lieux ont développé leurs propres instruments, d'autres subissent des évaluations inadaptées qui les contraignent à se raconter





Et après ? les préconisations des tiers-lieux culturels

La deuxième rencontre régionale, le 24 avril 2025 à la Maison du Colonel à Amiens, a permis d'affiner les perspectives et axes de travail pour la suite du panorama des tiers-lieux culturels.

Plusieurs ateliers thématiques ont été réalisés avec une vingtaine de participants. En s'appuyant sur les besoins identifiés par les tiers-lieux, les participants ont défini une grille de préconisations autour de cinq grands axes.

AXE 1 – Agir auprès des institutions publiques, des collectivités et des financeurs

L'étude a révélé une identification et une reconnaissance encore limitée des tiers-lieux culturels par les collectivités territoriales et les institutions publiques, tout comme une méconnaissance, de la part de nombreux tiers-lieux, des dispositifs de soutien existants. Pour remédier à cette double méconnaissance, plusieurs axes de travail ont été identifiés.

- **Favoriser l'interconnaissance entre les tiers-lieux culturels et leurs collectivités territoriales, notamment à l'échelle des EPCI et de la Région Hauts-de-France**, en identifiant les interlocuteurs et les dispositifs pouvant accompagner les tiers-lieux dans leur développement.
- **Faire connaître les tiers-lieux aux institutions, aux élus et aux agents des collectivités publiques.** Cette sensibilisation pourrait se faire à travers des visites inspirantes, des kits de présentation sur les tiers-lieux, des webinaires, ou encore en s'inspirant du modèle de la Communauté d'Acteurs Publics Engagés initiée par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et France Tiers-Lieux.

- **Organiser un cycle de webinaires réunissant les différents services de la DRAC Hauts-de-France, les collectivités territoriales, les fondations et les institutions publiques**, pour présenter leur cadre d'intervention aux tiers-lieux culturels. Ces échanges permettraient également aux partenaires institutionnels et financiers de mieux comprendre la nature des tiers-lieux et leurs spécificités.
- **Présenter les différents programmes de la DRAC** (les résidences-missions à des fins d'éducation artistique et culturelle se déployant dans le cadre des conventionnements d'EAC – contrats locaux d'éducation artistique et culturelle CLEA ou contrats culture ruralité – et des autres programmes d'EAC, ainsi que les contrats territoire lecture et autres appels à projets spécifiques) **aux tiers-lieux culturels**, pour qu'ils puissent identifier les interlocuteurs (notamment les coordinateurs CLEA) et s'inscrire dans les dispositifs existants, aux côtés des acteurs déjà engagés sur leur territoire.
- **Encourager plus de transversalité entre les différents services** des partenaires identifiés, pour mieux prendre en compte l'hybridation des activités propre aux tiers-lieux.



AXE 2 – Encourager la professionnalisation et la montée en compétences des tiers-lieux

L'étude exploratoire a mis en lumière un vivier d'expertises présentes sur le territoire, ainsi que des opportunités d'accompagnement :

- soit par des membres ressources du réseau de la Compagnie des Tiers-Lieux (qu'il s'agisse de tiers-lieux ou de personnes) ;
- soit par différents réseaux culturels régionaux.

Pour accompagner la montée en compétences des tiers-lieux culturels et leur mise en réseau avec les acteurs traditionnels de la filière culturelle, plusieurs pistes peuvent être explorées :

- **s'appuyer sur les tiers-lieux et les personnes ressources** identifiées au sein du réseau, par exemple à travers des formats d'accompagnements collectifs ;
- **encourager l'interconnaissance et la participation des tiers-lieux culturels au sein des réseaux culturels régionaux et inversement**, convier les acteurs culturels plus institutionnels aux événements portés par le réseau de La Compagnie des Tiers-Lieux ; initier une ou plusieurs rencontres dédiées à l'interconnaissance de ces acteurs pour faciliter leur mise en réseau.
- **développer des partenariats avec les réseaux et les acteurs culturels ressources** en région et en Belgique (Filage ; ECHO – collectif de la culture durable des Hauts-de-France ; Collectif Jeune Public Hauts-de-France ; Haute-Fidélité ; réseau ACRO dans l'Oise ; Culture.Wapi en Belgique...).
- **accompagner les tiers-lieux culturels** dans leurs recherches de financements, notamment à travers une veille sur la formation et les dispositifs de financements.

AXE 3 – Répondre aux besoins en formation

Lors de la rencontre régionale à Amiens, des besoins en formations ont été identifiés pour quatre catégories de publics cibles, correspondant aux différents profils des participants.

Pour les agents de la fonction publique, en lien avec le CNFPT, les besoins en formation portent sur les sujets suivants :

- Piloter une activité
- Établir une dynamique de coopération
- Accompagner une gouvernance partagée
- Élaborer une stratégie de financement
- Développer son ancrage territorial
- Co-construire une programmation avec ses usagers

Pour les salariés ou équipes gestionnaires des tiers-lieux, du secteur public ou privé, les besoins en formation recensés concernent majoritairement la gestion du lieu et son animation :

- Écriture du projet
- Gestion budgétaire & recherche de financements
- Développement commercial
- Intégration de l'éducation populaire dans le projet
- Facilitation de l'intelligence collective
- Renforcement de la participation des usagers
- Communication et gestion des réseaux sociaux

Seule une partie des besoins formulés par les équipes salariées concernent plus spécifiquement l'activité culturelle et artistique du tiers-lieu :

- Production de spectacles
- Diffusion artistique
- Organisation de visites croisées et inspirantes entre tiers-lieux
- Approche des droits culturels

Pour les bénévoles et les services civiques impliqués dans la vie du lieu :

- Comprendre le statut juridique et les objectifs du lieu
- Clarifier les rôles et fonctions des différents postes nécessaires au fonctionnement du tiers-lieu

En réponse à ces besoins, plusieurs organismes ressources sont identifiés comme partenaires potentiels pour développer une offre de formation à destination des tiers-lieux culturels : la coopérative Filage à Lille ; les associations telles que Maillage et la MRES pour l'accompagnement des bénévoles ; la formation « Piloter un tiers-lieu » coordonnée par la Compagnie des Tiers-Lieux, pour les équipes gestionnaires et les agents des collectivités.

Là aussi, l'idée est de se rapprocher des structures et des réseaux existants pour accompagner la montée en compétences des équipes impliquées dans la gestion et l'animation des tiers-lieux culturels.

AXE 4 - Développer les communs et la mutualisation

L'entraide et la réciprocité sont constitutifs de l'ADN des tiers-lieux, qu'ils soient à vocation culturelle ou non. Elles prennent des formes concrètes : mise à disposition d'espaces, prêt de matériel (technique notamment), relais de communication. Les municipalités ou intercommunalités contribuent aussi gracieusement à ces dynamiques d'échanges de services. Lorsqu'ils sont implantés sur le même bassin de vie, de nombreux lieux partagent les mêmes équipes de bénévoles.

Certains tiers-lieux plus implantés ou plus professionnalisés proposent également de l'ingénierie de projets : plusieurs tiers-lieux en région sont d'ailleurs missionnés par la Compagnie des Tiers-Lieux pour développer le soutien en ingénierie auprès des membres du réseau. Repérés localement pour leurs expertises et fortement sollicités, d'autres tiers-lieux apportent aujourd'hui bénévolement leur appui. Dans la même veine, la réponse commune à des appels à projets et la veille partagée sont des pratiques qui se développent entre certains lieux appartenant à même réseau territorial.

Les tiers-lieux culturels expriment l'envie de pérenniser ces pratiques, et la nécessité de les étendre à d'autres usages :

- Mutualiser les besoins en ressources humaines sur des missions et des compétences très précises, par exemple l'administration (recherche de financements et réponses aux appels à projets) et la régie technique. C'est aussi le cas des missions de communication, trop chronophages pour les lieux.
- Coordonner les programmations ou développer des comités de programmation à l'échelle d'un territoire, pour construire des programmations complémentaires entre voisins ; optimiser leur

communication pour les rendre davantage visibles, à travers des agendas partagés publics par exemple.

- Construire des tournées communes pour une économie d'échelle.
- Développer un catalogue des services et/ou du matériel technique dont chacun dispose, pour repérer les lieux ressources.
- Se partager des outils informatiques de gestion, pour mutualiser les expertises et permettre à chacun de gagner du temps.
- Mutualiser les outils de mesure d'impacts existants.
- Développer l'ingénierie de projets entre pairs, à travers l'organisation d'ateliers de co-développement, la mise en place de groupes d'entraide ou de parrainage entre lieux.
- Documenter l'ensemble de ces pratiques sur Movilab, l'outil de documentation libre et ouverte des tiers-lieux, et avoir une équipe dédiée pour le faire.

Cette qualification des besoins met en lumière la nécessité de renforcer les coopérations déjà existantes au sein des cercles territoriaux de la Compagnie des Tiers-Lieux, en termes de programmation, de partage d'outils, d'accompagnement et d'itinérance entre tiers-lieux, et de construire ces logiques de mutualisation en complémentarité avec les équipements culturels plus « classiques ».

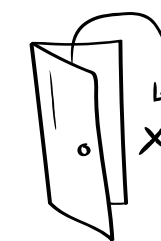
AXE 5 - Développer l'évaluation de l'utilité sociale

La thématique de l'évaluation est apparue de manière récurrente au fil de l'étude, révélant une grande diversité des pratiques et des avancements sur le sujet.

Si, pour beaucoup, l'évaluation est principalement menée en réponse aux exigences des financeurs, d'autres l'intègrent dès la conception du projet, en tant qu'outil stratégique de pilotage. Certains tiers-lieux ont même développé leurs propres outils d'évaluation, adaptés à leur fonctionnement spécifique.

Pour approfondir cette problématique, il est proposé d'**organiser une rencontre ou un cycle d'ateliers dédiés à la mesure d'impact au sein des tiers-lieux et des structures culturelles**. L'objectif serait de mieux intégrer les expertises d'usage, la transversalité des pratiques, les dynamiques expérimentales ainsi que la reconnaissance du droit à l'erreur dans la pratique de la mesure d'impact, en s'appuyant sur des partenaires qualifiés et inspirants.

La problématique foncière, inhérente aux tiers-lieux



*



« Les tiers-lieux, ce sont des espaces où l'on a souvent froid mais qui sont pourtant tellement chaleureux ! »

Qu'ils soient culturels ou non, rares sont les tiers-lieux qui échappent aux problématiques foncières ou immobilières. Selon les lieux, les cas varient : accès à du foncier privé ; mise à disposition municipale ; bail de location auprès d'un privé ou occupation temporaire ; création d'une société civile immobilière pour la gestion du bâti... Les situations sont diverses mais les réalités sont les mêmes : précaires et complexes.

Face à ces incertitudes, de nombreux tiers-lieux ont fait l'expérience d'un ou plusieurs déménagements au cours de leurs existences. Ces déplacements fragilisent leur ancrage territorial et le travail de longue haleine mené auprès des habitants et des partenaires locaux. La question du foncier soulève également celle des charges souvent exorbitantes pour des tiers-lieux implantés dans des grands espaces, mal isolés et difficiles à chauffer, à l'image des friches industrielles. Pour y faire face, certains tiers-lieux expérimentent une programmation

en itinérance, de façon temporaire ou plus permanente. Il y a des avantages : l'itinérance amène des opportunités de mise en réseaux, résout des problèmes de mobilité des publics et réduit les frais de fonctionnement. Par ailleurs, les difficultés d'accès à un local adapté et confortable poussent souvent les collectifs à optimiser ou mutualiser leurs espaces avec d'autres activités ou usages (pas nécessairement culturels), afin d'équilibrer leurs modèles immobilier et/ou économique. En plus d'apporter de la modularité dans le bâtiment, ces pratiques d'agilité font bouger les lignes de la gouvernance et du partage des usages. Elles participent pleinement à la dynamique tiers-lieux et favorisent la création d'une communauté autour d'un projet culturel.



Tiers-lieu et patrimoine

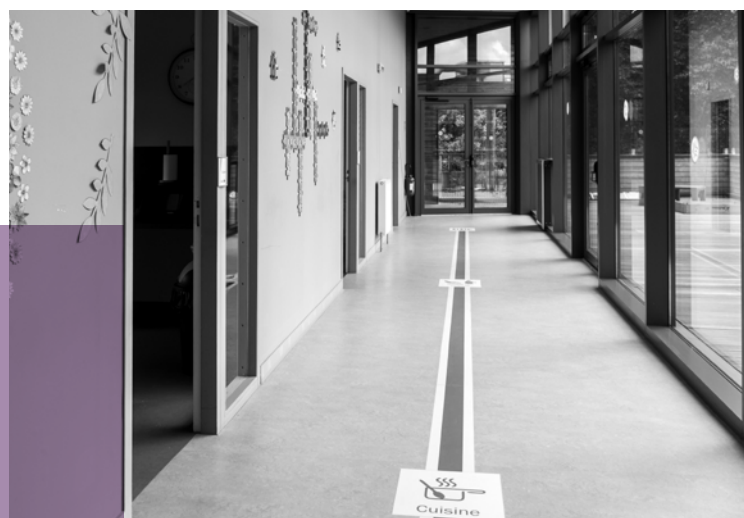
Les **bâtiments patrimoniaux peuvent représenter des opportunités pour les tiers-lieux**, en quête d'espaces vacants et d'envergure pour s'établir. Et inversement, des lieux de patrimoine cherchant un nouveau souffle se tournent parfois vers un modèle tiers-lieu pour inventer leurs futurs usages.

La permanence et l'ancrage territorial du monument historique, ainsi que la diversité de ses usages passés, en font effectivement un support privilégié pour l'implantation de tiers-lieux. Mais en articulant usages pluriels, contraintes patrimoniales et exigences réglementaires, dans un contexte d'urgence écologique, sociale et budgétaire, **ces projets viennent bousculer les cadres établis.**

Dans les Hauts-de-France, plusieurs tiers-lieux bénéficient ainsi du programme « Réinventer le patrimoine »*, qui a pour ambition d'accompagner le développement d'activités économiques, touristiques et culturelles, au sein de bâtis remarquables, dans des perspectives de sauvegarde du patrimoine, d'attractivité et d'animation des territoires :

- Le château de Bouillancourt-en-Séry pour la structuration d'un projet de tiers-lieu rural autour d'activités touristiques, culturelles, événementielles et agricoles ;
- Le Familistère de Guise, pour le déploiement de Familistère Campus, tiers-lieu d'éducation et de formation ;
- Le tiers-lieux d'innovations rurales et citoyennes l'Hermitage à Autrèches, qui porte un projet de rapprochement avec le tiers-lieu Montrieux Le Hameau dans le Var.

* Le dispositif d'ingénierie « Réinventer le patrimoine » est piloté par Atout France, l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la Banque des territoires avec le ministère de la Culture.
<https://www.reinventer-le-patrimoine.fr/>



EN SYNTHÈSE

Les tiers-lieux culturels apparaissent aujourd'hui comme des acteurs singuliers du paysage culturel territorial. À la croisée de la création artistique, de l'éducation populaire, de l'économie sociale et solidaire et des dynamiques citoyennes, ils proposent **une autre manière de penser la culture : participative, ancrée dans les territoires et attentive aux droits culturels des habitants.** Leur fonctionnement repose sur **l'hybridation des espaces, des activités et des modèles économiques**, mais aussi sur des principes fondateurs tels que **la gouvernance partagée, l'expérimentation et l'implication active des usagers.**

En complémentarité avec les collectivités territoriales et les acteurs déjà en place, les tiers-lieux contribuent **au maillage culturel du territoire** : par leur capacité à révéler les potentialités locales, à encourager l'engagement citoyen et à favoriser l'émergence de projets collectifs. Dans ce maillage territorial et partenarial, ils jouent aussi **un rôle de laboratoire** où s'inventent de nouvelles formes de coopération, de médiation et de diffusion artistique, tout en interrogeant les cadres traditionnels des politiques publiques culturelles.

Les équipements culturels et les collectivités territoriales qui les côtoient le reconnaissent, tout en pointant des besoins réels : **connaissance mutuelle, risque de concurrence, langage commun et interconnaissance des cultures professionnelles.**

Au regard de ce panorama, le développement des tiers-lieux culturels s'accompagne de plusieurs défis. En premier lieu, **une meilleure connaissance des programmes** dans lesquels ils peuvent s'inscrire, couplée avec **la mise en place d'outils d'évaluation capables de rendre compte de la diversité de leurs actions**, afin de **renforcer leur rayonnement et leur visibilité auprès des acteurs publics et culturels.** Les tiers-lieux culturels, qui débordent les découpages sectoriels habituels, sont également confrontés au défi de **consolider leur modèle économique tout en bénéficiant d'un meilleur accès au foncier.**

Ces enjeux appellent à **poursuivre et à renforcer les coopérations déjà engagées entre les tiers-lieux, les acteurs publics et les structures culturelles, vers toujours plus de transversalité et de complémentarité au service du développement culturel des territoires.**

RESSOURCES

Du côté de la Compagnie des tiers-lieux

Newsletters dédiées au Panorama des Tiers-Lieux Culturels

- La synthèse de la rencontre régionale du 4 avril 2024 au 188 à Lille
cutt.ly/ErUIEu7U
- Le programme des visios thématiques
cutt.ly/UrUITXmV

Bienvenue au Tiers-Land

- Plongez dans l'univers des tiers-lieux en Hauts-de-France sous la plume de Geoffrey Sebille !
cutt.ly/7rUIU4Hd

Du côté d'autres réseaux régionaux de tiers-lieux

Panorama des Tiers-Lieux Culturels en Bourgogne Franche Comté

- Observation conduite en 2024 par le réseau « Tiers-lieux en BFC » avec le soutien de la DRAC et du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
cutt.ly/9rUIPltS

Diagnostic de territoire « Les lieux intermédiaires et indépendants (Lii) en région Centre-Val de Loire »

- Observation conduite en 2022 par le réseau Aliice, sur les Lieux Intermédiaires et Indépendants en région Centre-Val de Loire
cutt.ly/arUIPHrb

Pépites 2024 : les tiers-lieux ont plus d'un (grand) tour dans leur sac !

Articles réalisés en 2025 par Magali Nayrac dans le cadre du Grand Tour des Tiers-Lieux :

- Article « Au Bonheur-du-Jour, tiers-lieu artistique et culturel à Laon : tisser des liens poétiques au quotidien, c'est politique ! »
urls.fr/IXCxPl
- Article « Le tonneau filtrant de Badinage Artistique / Les vergers de la Cailleuse : fruit de toute l'histoire de l'écolieu culturel »
urls.fr/zlYi-G

Du côté du foncier culturel

Guide du foncier culturel

- Ce guide décline les enjeux spécifiques de la maîtrise foncière pour les lieux du secteur artistique et culturel / 1^{ère} édition 2024 réalisé par La Main, foncièrement culturelle et financé par Ce guide a été financé par la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle du Ministère de la culture.
cutt.ly/PrUISueO

Guide « Faire tiers-lieux dans un édifice patrimonial »

- Guide réalisé par France Tiers-Lieux et l'École de Chaillot, le département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine, en réponse à une commande d'Atout France dans le cadre de « Réinventer le patrimoine » - Juillet 2025 -
cutt.ly/8rUISGZK

Impulsé par la **DRAC Hauts de France** et coordonné par la **Compagnie des Tiers-Lieux** en 2024 et en 2025, ce panorama est le fruit d'un **travail collectif qui a mobilisé plus de 40 tiers-lieux** pour répondre aux questionnements identifiés conjointement :

- **Comment « définir » les tiers-lieux culturels** : qui sont-ils ? quelles sont les logiques et les problématiques qui les traversent ?
- **Quelle est la cartographie régionale des tiers-lieux culturels** et dans quelles **dynamiques de coopération s'inscrivent-ils** ?

Cette étude exploratoire et participative rend compte des **spécificités des tiers-lieux culturels** des Hauts-de-France, identifie les **défis auxquels ils sont confrontés au quotidien**, et met en lumière les **questions qu'ils posent aux politiques publiques**.

Remerciements

Merci à la DRAC Hauts-de-France pour le soutien et la confiance accordés dans la réalisation de ce panorama.

Merci à tous les tiers-lieux et structures culturelles qui ont participé à cette étude, lors des rencontres régionales, des visio-conférences et des entretiens.

Merci au 188 à Lille et à la Maison du Colonel à Amiens pour leur accueil.

Merci à nos contributeur.rices :

- Floriane Gaschy, Justine Faidherbe, Cécile Félix et Pauline Juvenez, pour la co-animation des rencontres
- Étienne Cerneau et Magali Nayrac, pour la mise en récit et la réalisation des podcasts
- Elsa Hanot à Filage, pour la coordination de juin à décembre 2025

Coordination : Aurélie Jacquemoud – La Compagnie des Tiers-Lieux

Rédaction : Aurélie Jacquemoud, Muriel Marandola, Sébastien Plihon – La Compagnie des Tiers-Lieux

Relecture : Guillaume Delevaque, Séverine Giret, Elsa Hanot

Podcasts : À la Phonie

Photographies : Claire Warembourg

Création Graphique : Jérôme Dumont – gluandglu.com



Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19



BANQUE des TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS